

Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicables aux prestations

de travaux

**pour la construction des Ouvrages Dédiés sous la responsabilité du Mandataire
en application de l'article L.342-2 du code de l'énergie**

SER-CCTP5-L342-2

Version	Date d'application	Nature de la modification
V1	15 mai 2021	Création

Concernant le Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations de travaux pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L.342-2 du code de l'énergie, Strasbourg Électricité Réseaux se réfère au CCTP Enedis : vous pouvez trouver ce document sur le site <http://www.enedis.fr/> en copiant dans l'espace "recherche" de la page d'accueil du site internet d'Enedis la référence **CCTP-NOI-RES_085E**.

Résumé

Ce document présente les exigences applicables aux prestations de travaux de construction d'ouvrages électriques (réseau et branchement) construits sous la maîtrise d'ouvrage Strasbourg Électricité Réseaux (le Mandant) et dans le cadre de l'application de l'article L.342-2 du code de l'énergie sous la responsabilité du Demandeur du raccordement (le Mandataire) et à ses frais.

Des outils d'échange de documents et de plans sont spécifiques à Strasbourg Electricité Réseaux. Ils seront mis à la disposition du demandeur, au début du processus de raccordement. Le matériel à utiliser figurera dans la base VISIOMAT qui est accessible aux entreprises agréées

Ce CCTP ne s'applique pas aux ouvrages « Poste Source », ni aux travaux de forages dirigés.